# Département de l'Ain Arrondissement de Belley Canton d'Ambérieu-en-Bugey

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

## Ville d'AMBERIEU-EN-BUGEY

# DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024 A 18H00

Nb de membres en exercice : 33

Quorum: 17

#### PRÉSENTS:

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIGAUD, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Monsieur ABBES.

#### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION:**

Madame FALCON (à Monsieur de BOISSIEU)

Monsieur GRANJU (à Monsieur FABRE)

Madame PARIS (à Monsieur FORTIN)

Madame ARMAND (à madame GRIMAL)

Madame SEYTIER (à Madame PETIT)

Madame ARBORE (à Monsieur BLANC)

Madame COULET (à Monsieur GUEUR)

Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)

Monsieur BECQUART (à Monsieur DEROUBAIX)

Madame MEYZONNY (à Monsieur ABBES)

#### ABSENTS:

Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

#### **EXCUSÉ:**

Monsieur MARINO MORABITO

Le quorum est atteint

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

#### 2024.05.08

PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) D'AMBÉRIEU-EN-BUGEY - CONTRAT PARTICULIER PORTANT OCCUPATION DU PARC DE STATIONNEMENT DE LA GARE

(Rapporteur : Daniel Fabre) Nomenclature : 8.7 Transports

Dans le cadre de la réalisation des travaux de réaménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM), le parc de stationnement situé sur foncier SNCF a été modifié et réprovée sous la DE

Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

maîtrise d'ouvrage de Gares et Connexions avec un investissement porté par la Région AURA et la CCPA.

Par ailleurs, il a été acté par les financeurs que la CCPA, propriétaire des autres parkings, proposera à l'issue de leur réalisation, une tarification en lien avec la SNCF le cas échéant.

D'ici là, les deux parties, Gares et Connexions et la Commune d'Ambérieu, se sont rapprochées et entendues sur les conditions d'exploitation et d'entretien du parc de stationnement SNCF.

Il convient donc désormais d'approuver lesdites conditions telles que définies dans le projet de contrat particulier joint à la présente délibération, à savoir un parking gratuit laissé en libre accès aux usagers en contrepartie d'un entretien assuré gracieusement par la Ville.

La Commission Municipale Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21, lors de sa séance en date du 15 octobre 2024 a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **15 octobre 2024** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- 1. D'APPROUVER le contrat particulier joint en annexe, entre la SNCF Gares & Connexions et la Commune d'Ambérieu-en-Bugey, portant occupation de terrains en gare non constitutive de droits réels ;
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat particulier et ses éventuels avenants :
- 3. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 25 octobre 2024

> Daniel FABRE Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Jean-Marc RIGAUD Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 801-210100046-202410 8-DEL 2024\_05\_08-DE Bête de télétransmission). 23/10/2024 Date de réception préfecture : 23/10/2024 2